

A.C.C.A de Roquefort de Sault

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE du 6 MAI 2017

- **ORDRE du JOUR :**

1. Discours du Président.
2. Compte rendu d'activité.
3. Compte rendu financier
4. Modification du CA
5. Demande d'entrée en ACCA (étrangers)
6. Règlement de chasse.
7. Plan de chasse Roquefort et rappel sur le tir de cervidé.
8. Plan de chasse Mandres
9. Chasse en commun avec le Bousquet le mercredi.
10. Chasse au lièvre.
11. Cotisations chiens.
12. Chiennes de l'ACCA et assurances.
13. Sécurité.
14. Journées de travaux
15. Local de chasse.
16. Prise des cartes et montant.
17. Date prochaine réunion du CA.
18. Questions diverses.

- **PRESENTS : 21 Présents(voir fiche de présence)**

1) DISCOURS DU PRESIDENT :

Bonjour a toutes et à tous.

Je vous remercie pour votre présence.

Le bilan de chasse 2016 2017 a été bon. Il a été lié à une population de sanglier convenable due à une fenaison abondante des hêtres.

Chaque année est différente et les populations de sangliers et de cervidés aussi. Pour cette saison comme pour les autres nous sommes tributaire d'une bonne fructification mais il est trop tôt pour se prononcer,

le bilan des comptages des cervidés (méthode nocturne avec lampe) pour Roquefort est sensiblement égal à l'an passé 23 cervidés pour 20 en 2016.

Bilan participation travaux : suffisant mais pourrait s'améliorer. Je profite de cette occasion pour remercier celles et ceux qui s'impliquent bénévolement afin de faire vivre l'ACCA. Je rappelle que nous sommes dans une association et pour quelle fonctionne il faut que chacun y mette du sien. Bien sûr chacun a ses contraintes (qu'elles soient familiales, professionnelles ou physiques), mais même un petit peu c'est toujours ça.

Bilan entraide pour « peler, nettoyer la salle et aller vider les tripailles », je pense que l'on peut également s'améliorer, je crois qu'il n'est pas nécessaire d'établir des tours mais j'appelle à chacun d'y mettre de la bonne volonté.

Nous allons aborder une saison de chasse 2017 2018 avec un effectif sensiblement égal à l'année précédente. **Il faut laisser nos rancœurs passées de côté et recommencer avec un bon état d'esprit.**

La chasse est un plaisir, c'est celle qui rassemble, qui partage. **Il n'y a pas de compétition et nous devons tous nous entraider en veillant sur notre sécurité et celle de nos voisins.**

COMPTE RENDU D'ACTIVITE :

Bilan des battues 2016/2017

Nbe de jours chassés	44
Moyenne de participants	16
Nbe de sangliers tués	64
dont mâles	39
dont femelles	25

Dans l'Aude il y a eu 18000 sangliers tués pour 11000 battues réalisées soit une moyenne de : 1,6 sanglier par battue, pour Roquefort : 1,5.

Montant des dégâts indemnisés dans l'Aude est de 380000€.

A titre de comparaison : Dans le Gard 35000 sangliers tués, Montant des dégâts indemnisés 850000€.

A ce titre je rappelle que l'indemnisation des dégâts est uniquement à charge des chasseurs (timbre gros gibiers)

« On peut supposer, mais peut-être pas, qu'un jour nous serons comme le Gard alors si on reste dans de telles conditions quel sera le prix du timbre gros gibier ? »

Le rôle des chasseurs, leur investissement dans la préservation de la biodiversité devra être reconnu à sa juste valeur et non pas aux cotisations qu'ils versent.

Donc soyons vigilants aux lois (agence française de la biodiversité). Aux attaques des médias et aux empêchements de chasser le dimanche etc.

Suivi Plan de chasse de Madres :

Il y avait 1 mouflon C1, 1 mouflon femelle, 1 mouflon jeune, 1 isard mâle, 1 isard femelle,
1 cerf, 1 biche, 1 faon.

Tout le plan de chasse à été réalisé sauf le mouflon C1

Suivi Plan de chasse Roquefort :**Le plan de chasse 2016 de Roquefort était :**

17 chevreuils dont 2 à l'approche	3 cerfs dont 2 à l'approche	1 biche
17 chevreuils ont été tués	3 cerfs ont été tués.	1 biche à été tué

1. Suivi plan de chasse de « forêt de gravas »

2 chevreuils dont 1 à l'approche	1 cerf	
2 chevreuils ont été tués	1 cerf à été tué	

2) COMPTE RENDU FINANCIER :

- Bilan 2016/2017 : joint en annexe
- Le budget prévisionnel 2017/2018 : Nous aurons au premier abord une perte de 4 adhérents soit 750€ et 200€ en moins de la mairie.
- Nous essayerons de compenser cette perte par la vente d'un cerf supplémentaire (si l'on peut)
- Pour cette année pas d'augmentation du prix de la carte.
- Grosse dépense prévue : Achat d'un Astro 320 + 2 colliers + antenne de toit + CARTE France 1/25000

3) MODIFICATION DES MEMBRES DU CA :

René ESPART est démissionnaire le CA propose en remplacement : Philippe TRUY

Adopté à l'unanimité par l'AG.

4) DEMANDE D'ENTREE EN ACCA (ETRANGERS)

André DRUET comme piqueur : validé par l'AG.

5) REGLEMENT DE CHASSE : Pas de modification du RC**Plan de chasse Roquefort / forêt Gravas/ Madres 2017/2018****Roquefort :**

17 chevreuils dont 4 à l'approche	4 cerfs dont 3 à l'approche	1 biche
-----------------------------------	-----------------------------	---------

A ce jour les 3 cerfs à l'approche sont vendus.

A ce jour 3 chevreuils vendus à PLANES, à MARTY François et TRUY Philippe

CAMPS Michel (à confirmer)

forêt de gravas

3 chevreuils	1 cerf	
--------------	--------	--

Madres

1 chevreuil approche	1 cerf	1 biche	1 faon
-------------------------	--------	---------	--------

Le prix des bagues de cervidés était de 108 euros en 2016 et sera de 115 euros en 2017.

Rappel règlement interne :

- ✓ 1 seul cervidé par chasseur et par saison de chasse (hors tir du faon) quelque soit le massif
- ✓ 3 chevreuils maximum par chasseur sur le cumul des 2 massifs
- ✓ L'ouverture de la chasse aux cervidés (biche, faon et daguet) aura lieu à la date légale de l'arrêté Préfectoral sauf pour le cerf qui débutera début Novembre.(territoire Roquefort et foret de gravas)
- ✓ Les cervidés seront chassés samedis – dimanches et jours fériés et il ne sera tué qu'un cervidé par week-end

6) PLAN DE CHASSE MADRES.

Il se fera sur 2 tours.(Tableau préinscrit respectant les ordres des années précédentes environ jusqu'au 30 octobre).Le 3eme tour se fera au bon vouloir de chacun (inscription volontaire sur le tableau prévu a cet effet).Sur les 2 premiers tours 1 seul animal sera tué par équipe , pour le 3eme tour 1 animal supplémentaire peut être tué en respect du plan de chasse. Nota : les équipes peuvent s'inter changer. Nota : Suite au décisions prises par le SICM, à Madres une bague de chevreuil ne donne pas droit au tir d'un sanglier et le tir du sanglier devant soi est interdit.

ATTENTION cette année seront inscrits seuls ceux qui en feront la demande avant le 30 juillet 2017

7) CHASSE EN COMMUN AVEC LE BOUSQUET LE MERCREDI.

Uniquement pour le sanglier : La décision sera prise en septembre après réunion des 2 bureaux. (Nota : le bureau de Roquefort est favorable) La chasse en commun pourra débuter si accord des 2 parties à partir du mercredi 15 novembre. (à suivre)

Pour d'autres journées, ex : un samedi, cela rentre dans un cadre exceptionnel. La décision après accord des 2 bureaux sera prise au moins 15 jours avant sachant que cela demande une organisation plus importante.

L'ACCA est d'accord pour une seule journée de chasse complète. (à suivre)

8) CHASSE AU LIEVRE.(à voir dans RC)

Aucune modification à été apportée

Il est demande aux chasseurs de lièvre de faire un effort pour éliminer les renards, le Prélèvement est fixé à 2 lièvres par saison.

9) PIQUEURS ET COTISATIONS CHIENS.

Est considéré comme piqueur le propriétaire d'au moins 2 chiens participants aux battues. IL bénéficient d'une carte à 0€.

Mesure exceptionnelle : Pour CARON Laurent la carte sera à 0€ pour 2017/2018.

Nous préconisons aux propriétaires des chiens de les assurer.

CHIENNES DE L'ACCA ET ASSURANCES

Une chienne à 7 ans et une autre à 9 ans. (En fonction de ce que dira l'assureur on assurera les 2 chiennes si l'on peut)

10) SECURITE.

Les consignes permanentes de sécurité seront systématiquement rappelées en début de journée de chasse avant le départ en battue. Il en sera distribué 1 exemplaire à chacun lors de la prise des cartes.

L'aménagement des postes et le débroussaillage permette une meilleure vision et appréhension du tir. (ce sera inclus dans le planning des travaux

Réglementation armes : Certificat de détention d'armes obligatoire. La réglementation ainsi que les documents nécessaires à faire la déclaration sont à disposition sur le site de l'ACCA. Si quelqu'un rencontre problème en parler et on fera en sorte de l'aider.

Rappel sur la consommation d'alcool : **La consommation d'alcool pendant la journée de chasse est interdite.**

Soyez conscient du risque encouru et de l'image à donner de notre ACCA.

Le moment de convivialité et il en faut, c'est nécessaire et ça fait partie de la vie de l'ACCA mais c'est après la chasse.

11) JOURNEES DE TRAVAUX :

Le vendredi 26 mai, le samedi 10 juin, le samedi 24 juin.

12) LOCAL DE CHASSE

L'Usage du local chasse est réservé uniquement aux chasseurs (différentes activités liées a la chasse) et non à titre personnel

13) PRISE DES CARTES et MONTANT :

Les cartes seront prises la veille de l'ouverture (Vendredi 1^{er} sept à partir de 17h au local des chasseurs) et à la demande pour ceux qui chassent avant notre ouverture.

Rappel : Le montant des cartes est inchangé 120 euros pour ayants droits et 240 euros pour les étrangers. La cotisation chiens est de 50 euros

Nota : La gratuité de la carte pour les chasseurs qui ont plusieurs chiens (2) et qui participent régulièrement à la chasse en battue est toujours en vigueur.

14) DATE D'OUVERTURE DE LA CHASSE:

La date d'ouverture de la chasse au sanglier à Roquefort est fixée au samedi 2 septembre 2017.

La date du début de chasse à Madres en battue pour Roquefort à Madres : Samedi 14 octobre 2017

(Ouverture cerf en battue dimanche 8 octobre)

15) DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CA :

Vendredi 01 septembre à 14h00

16) QUESTION DIVERSES :

Chasse le Mercredi à Roquefort : L'année précédente nous avons décidé de ne pas chasser le Mercredi

En fonction de la population de sangliers cette décision pourra évoluer.

Le secrétaire

P.



Le président

